

N° 2002-55

**05/ ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR L'EAU
STATION D'EPURATION – AVIS DE LA COLLECTIVITE**

Rapporteur : M. POMMIER

Par courrier en date du 30 janvier 2002, Monsieur le Préfet de la Marne a fait connaître à M. le Député-Maire de Châlons-en-Champagne qu'une enquête publique au titre de la législation sur l'eau était lancée dans le cadre de la reconstruction par la Communauté d'Agglomération de la station d'épuration. L'enquête réglementaire se déroule du 1^{er} mars au 2 avril 2002 inclus.

M. François ROUALET a été désigné Commissaire-enquêteur et siègera à la Mairie de Fagnières de 14h30 à 16h30 les 5 mars, 20 mars et 2 avril 2002, afin de recueillir les observations éventuelles de la population.

La position de l'assemblée municipale à l'égard du projet est favorable et n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission d'Urbanisme Equipement et Travaux du 5 mars 2002,

VU l'avis de la Commission des Finances du 13 mars 2002,

OUI l'exposé qui précède,

DIT que la Ville de Châlons-en-Champagne émet un avis favorable à la reconstruction par la Communauté d'Agglomération de la station d'épuration et n'a pas d'observation particulière à formuler.

**Le Rapporteur,
Signé : M. POMMIER**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 40 voix pour et 2 abstentions,

Prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE

Signé : Bruno BOURG BROC

Certifié exécutoire compte tenu de la réception à
la Préfecture le **2 Avril 2002**

et de la date de publication le **27 Mars
2002**

Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général



Eric AMELINE